

LYON 3E

## La foule pour la double commémoration à Montluc



La foule et, au fond, à droite, les 40 drapeaux représentant les associations ou amicales présentes Photo Progrès/Christian SALISSON

**Lundi après-midi, 9 janvier, a été marqué par la double commémoration d'événements qui se sont déroulés il y a 80 ans : celle de la réquisition de la prison de Montluc par les Allemands, le 8 janvier 1943 et celle du transfert de Jean de Latre de Tassigny à la prison Saint-Joseph.**

Devant le Mémorial Montluc, rue Jeanne-Hachette, 250 personnes représentant une trentaine d'associations ou amicales à l'appel de l'Union nationale des associations pour la mémoire des internés par la Gestapo, (Unamig), créée le 6 décembre 2022, sont venues honorer la mémoire des internés, avec leurs porte-drapeaux et bannière en présence de nombreuses personnalités. Et notamment, celle d'élus, du directeur de cabinet du préfet du Rhône, du gouverneur militaire, celle du grand rabbin de Lyon, celle du recteur de la grande mosquée, et les représentants des cultes catholique et protestant ainsi que des familles d'internés.

### La prison Montluc, Mémorial national

Bruno Permezel, président de l'ARM (Association des rescapés de Montluc) a évoqué d'abord certains pans de l'histoire du site.

« Le 17 février 1943, la prison de Montluc passe sous le contrôle exclusif de la Wehrmacht, au service de la Gestapo. Jusqu'à sa libération le 24 août 1944, Montluc va renfermer, dans des conditions inhumaines, une dizaine de milliers de prisonniers, nés juifs, rafés parce que présents le mauvais jour au mauvais endroit, ou encore suspectés de Résistance », relate Bruno Permezel. Avant de poursuivre : « En 2000, la construction de la prison de Corbas condamne Montluc à la destruction. Réactive, l'ARM, dès le 24 août 2000, demande officiellement la sauvegarde du site de la prison Montluc au titre du patrimoine mondial de l'Inhumanité. Après un combat de près de dix ans, l'ARM obtient finalement le 14 septembre 2009, la remise officielle du tènement au ministère des Armées, gestionnaire du site promu Haut-Lieu de mémoire nationale. »

### Dissension à propos des enfants d'Izieu et du train du 11 août 1944

Puis, Bruno Permezel a expliqué les raisons d'une certaine dissension, née il y a quelque temps entre les services de l'État et l'Unamig : « La remémoration au sein du Mémorial, du crime contre l'humanité perpétré les 6 et 7 avril 1944, à Montluc envers les 44 enfants juifs d'Izieu, au lieu même de leur enfermement dans une aile des ateliers,

ne peut être sacrifiée au profit de l'installation, en cet espace d'une salle pédagogique pouvant trouver une autre implantation dans le site. Priver le visiteur d'une halte en ce lieu, propre à faire prendre la mesure de ce crime extrême ne peut recevoir aucune justification admissible. Ces enfants d'Izieu ont à jamais le droit moral à l'évocation de leur martyr au lieu même de leur internement. De même, dans le réfectoire, des hommes, partie intégrante de l'aile mémorielle exclusivement consacrée à la répression nazie, l'évocation des 10 000 internés et la présentation du crime contre l'humanité perpétré le 11 août 1944 à Montluc envers 500 détenus enfants, femmes et hommes – juifs et résistants – envoyés en camp de concentration et d'extermination ne peuvent être dilués au sein d'autres thématiques évoquant des tranches postérieures de l'Histoire de la prison. Pour l'un et l'autre de ces deux crimes, en décider autrement serait un crime contre l'esprit de fondation du Mémorial. [...] Que nul ne se méprenne, il ne s'agit pas d'occulter les autres mémoires portées par la prison Montluc, mais simplement de ne pas les confondre. La mémoire d'une Nation est faite d'une addition, non d'une confusion des Mémoires ».

De notre correspondant,  
Christian SALISSON